



Mairie de Villargondran

COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Mercredi 13 juin 2018

Présents : ROSSI Philippe, Maire, RICCIO Georges, CATTELAN Maurice, BOIS Hélène, CRETTIN Philippe, Adjoint, BOIS Stephan, DURUISSEAU Gilles, JAMEN Pascal, MERLOZ Christiane, PRAT Claudine, RONQUETTE Loredana, ROSSAT Philippe, SALLIERE Michel.

Absent : RICCIO Franck donne procuration à JAMEN Pascal.

Désignation du secrétaire de séance : Philippe CRETTIN.

1 - Approbation du compte rendu du 09/04/2018

Aucune remarque n'est apportée.

Vote : 14 pour

2 – Subventions aux associations

Après distribution du tableau des propositions de subventions aux associations, Maurice CATTELAN en donne les explications. Cette année, le montant global est de 29 000 € incluant la subvention exceptionnelle au sou des écoles de 5 000 € et une de 1 000 € à la société de chasse afin de financer le remplacement du giro-broyeur utilisé également par la commune. Une convention devra être établie pour définir les conditions d'utilisation et de gestion. L'ancien matériel sera racheté par un particulier.

Total des subventions

- aux associations communales : 21 500 €
- aux associations cantonales : 2 430 €
- aux associations autres : 1 900 €

La réserve sur le compte subventions s'élève à 3 170 € à conserver en cas d'évènement exceptionnel.

Vote : 14 pour

3 – Demande d'un particulier pour donation de ses terrains

M. Cyrille PAPARELLA a fait part de son intention de léguer à la commune pour l'euro symbolique 9 parcelles appartenant à sa sœur et à lui, pour une surface de 2685 m².

2 parcelles sont intéressantes pour la commune, d'où la décision d'accepter ce don.

Vote : 14 pour

4 – Convention TELT- FAST

Dans le cadre du FAST (Fonds d'Accompagnement et de Soutien Territorial), une convention doit être signée entre la commune et TELT pour contribuer au financement du pôle culturel dans le cadre de la démarche grand chantier.

Une subvention de 99 586 € est attendue dont 30 000 € seront débloqués à la signature de la convention.

Après lecture de cette dernière, le conseil autorise M. le Maire à la signer.

Vote : 14 pour

5 – Centre de Gestion – convention d'adhésion

Afin de prévenir et résoudre plus efficacement les différends pouvant survenir avec les agents, un service de médiation est mis en place par le Centre de Gestion.

Ce service est gratuit mais demande la signature d'une convention.

Après lecture de cette dernière, le conseil autorise M. le Maire à la signer.

Vote : 14 pour

6 – Préfecture – convention pour télétransmission des actes administratifs

Une délibération doit être prise pour valider le principe de la télétransmission des actes administratifs soumis au contrôle de légalité et autoriser le Maire à signer la convention avec la Préfecture.

Vote : 14 pour

7 – 3CMA – convention pour matériel recherche de fuites

Une convention financière soit être passée avec la 3CMA pour la mise à disposition des collectivités membres, de matériel de recherche de fuite d'eau.

Coût : corrélateur : 40 €/jour, agent du service de l'eau : 38 €/heure.

Vote : 14 pour

8 – Décision modificative M 49

Concerne 2 redevances à reverser à l'agence de l'eau.

Au compte 6378 jusqu'à présent, elles doivent désormais figurer sur 2 articles différents à créer et qui font partie d'un autre chapitre.

Ecriture à prendre :

c/6378 : – 16 800

c/701249 : + 11 000

c/706129 : + 5 800

Vote : 14 pour

9 – SDES – valorisation des Certificats d'Economie d'Energie

Une aide du SDES (Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie) peut être obtenue pour le montage des dossiers de travaux d'économie d'énergie sur les bâtiments publics, donnant lieu à des certificats qui peuvent compenser les dépenses engagées.

L'adhésion au SDES représente 25 % sur la vente de certificats.

Une convention est à signer.

Vote : 14 pour

10 - Compte rendu des commissions :

Travaux : Georges RICCIO

-Cimetière : mise en place de la stèle au colombarium et aménagements paysagers par le personnel communal.

- Le terrain de football a été réengazonné ce mardi. Il sera de nouveau praticable mi-août.

SOREA : Philippe CRETIN

- La filiale IDWATT a été liquidée en début de semaine dernière, faute de repreneur.

- La filiale FIBREA est en cours de reprise par la société COVAGE qui devrait détenir 66.9 % des parts et conserver le personnel technique.

- La vente de parts de SOREA dans HYDREA à la CNR et la CDC est en cours de finalisation, et permettra de financer les projets sur le Pradin et La Valloirette.

- Eric BORJON a été nommé directeur délégué de SOREA.

Finances

Le montant du FPIC est diminué de 24 000 € par rapport à la prévision budgétaire (72 000 €).

Sports et loisirs : Maurice CATTELAN.

3 dates à retenir

- Fête des voisins le 30 juin au terrain de foot des Resses

- Fête du 14 juillet à la zone Antoine BORILE

- Fête du pays le 25 août au plan d'eau

Communication : Hélène BOIS

- Le bulletin municipal est à la distribution. M. le Maire remercie les membres de la commission pour son travail.

- La 3CMA met à disposition des communes 8 fanions comportant des photos de la commune. Ils seront mis en place dès réception.

- Guide de l'été, des photos de la zone Antoine Borile ont été ajoutées.

- Com'jeunes : réunion le 21 juin.

11- Questions diverses

- 2 nouvelles toiles vont être installées à la salle polyvalente pour un coût de 1720 €.
- Désamiantage du pôle culturel, 2 devis reçus.
- Remerciements de la famille DUVERNEY-PRET suite au décès de Noël.
- Les communes de St Jean et St Julien ont pris contact en vue d'une éventuelle fusion de 6 communes. Un courrier a été transmis au Sous-Préfet afin d'obtenir avec précision toutes les projections et l'impact sur la fiscalité des communes.
- Courrier de l'entreprise COVAREL qui ferme définitivement et remercie la commune de sa collaboration et sa confiance durant ses années d'activité.
- Capucin gourmand : demande d'un particulier pour reprendre la restauration. A voir et à réfléchir.
- Jocelyne HOURDE a soumis l'idée d'une boîte à livres au plan d'eau durant l'été pour les livres inutilisés de la bibliothèque.
- Demande de poubelle sur la place du chef-lieu, de bancs au plan d'eau.
- Nouveau directeur à la mission locale (Mr CIMAZ)
- Benne de déchets verts : le portail est fermé dès que la benne est pleine. Il est regrettable que certaines personnes qui ne sont pas de la commune en profitent au détriment de nos habitants. Les habitants sont invités à les dénoncer en Mairie en relevant la plaque minéralogique.
- Table d'orientation. Les arbres très hauts empêchent la visibilité. A voir pour les faire couper.

Séance levée à 21 h.40